

Bureau du Directeur du GEMRC  
Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario) K1A 0K2



2184-1000-1 (OEM GEMRC)

Le 7 janvier 2019

Liste de distribution

COMMUNIQUÉ N° 01/2019 DU DIRECTEUR DU GEMRC –  
LE POINT SUR LE 75<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DU GEMRC

Référence : A. Communiqué n° 08/2017 du Directeur du GEMRC – *Plan stratégique du 75<sup>e</sup> anniversaire du GEMRC*, [http://rcemecorpsgemrc.ca/wp-content/uploads/2017/11/Communique\\_08\\_2017\\_plan\\_strategique\\_du\\_75e\\_du\\_GEMRC\\_FR.pdf](http://rcemecorpsgemrc.ca/wp-content/uploads/2017/11/Communique_08_2017_plan_strategique_du_75e_du_GEMRC_FR.pdf)

B. Brochure de commandite du 75<sup>e</sup> anniversaire du GEMRC, [https://collaboration-materiel.forces.mil.ca/sites/rceme75anniversary/Shared%20Documents/E1.%20Project%20Management/A9.%20Fundraising%20and%20Sponsorship/RCEME%2075th%20Sponsorship%20Brochure\\_v7-18.04.12.pdf](https://collaboration-materiel.forces.mil.ca/sites/rceme75anniversary/Shared%20Documents/E1.%20Project%20Management/A9.%20Fundraising%20and%20Sponsorship/RCEME%2075th%20Sponsorship%20Brochure_v7-18.04.12.pdf)

C. Communiqué n° 02/2018 du Directeur du GEMRC – *Précisions sur la politique des biens non publics (BNP), sur les commandites et les dons, et sur la DOAD 7021-4*, [http://rcemecorpsgemrc.ca/wp-content/uploads/2018/05/Communique\\_2\\_2018\\_Fr\\_Signed.pdf](http://rcemecorpsgemrc.ca/wp-content/uploads/2018/05/Communique_2_2018_Fr_Signed.pdf)

D. A-AD-200-000/AG-000, *La structure du patrimoine des Forces canadiennes*, <http://www.cmp-cpm.forces.gc.ca/dhh-dhp/pub/200/index-fra.asp>

OBJET

1. Le présent communiqué vise à faire le point sur les activités nationales, le financement et le placement de produits du 75<sup>e</sup> anniversaire du GEMRC.

DISCUSSION

2. Activités nationales. La planification et la réalisation des activités nationales nécessiteront la diffusion d'ordres d'avertissement d'exercice et d'instructions générales. L'approbation et la publication de ces documents sont la responsabilité du bureau de première responsabilité (BPR) et diffèrent selon qu'il s'agit d'une activité publique ou non publique. Les pouvoirs de signer pour les activités financées par l'État (p. ex., un exercice ou une activité d'instruction autorisée) demeurent inchangés et sont exercés par la chaîne de commandement de la formation ou de l'unité. Les activités non publiques seront diffusées par le BPR, conformément aux directives fournies (p. ex., référence A). Après la publication des instructions relatives à une activité, la liaison directe entre les organismes est encouragée. En effet, la réussite de l'anniversaire dépend en grande partie des initiatives locales et de la recherche d'occasions pour participer.

3. Financement. À l'approche de 2019, il faut réitérer la terminologie liée au financement et les différences subtiles entre un donateur et un commanditaire d'anniversaire. Le terme commanditaire – décrit dans la brochure de commandite du 75<sup>e</sup> anniversaire du GEMRC (référence B) – sous-entend l'existence d'un contrat entre la Guilde du GEMRC et le commanditaire en question. Toutes les commandites (référence C) doivent être coordonnées avec le président du comité de financement. En plus des commandites, des fonds sont recueillis à l'échelle locale; il s'agit habituellement de dons de société ou d'entreprises. L'utilisation adéquate de ces termes est particulièrement importante lorsqu'il s'agit de souligner la contribution des commanditaires et des donateurs lors d'activités locales, puisque les deux parties peuvent être présentes et doivent être remerciées en conséquence.

4. Placement de produits. Dans la plus pure tradition du GEMRC, le 75<sup>e</sup> anniversaire a suscité de nombreuses demandes visant l'ajout de l'insigne de coiffure du Corps sur des produits commerciaux (p. ex. verrerie, porte-plaques d'immatriculation, étiquettes de produits). L'insigne de coiffure du GEMRC est un symbole distinctif régi par de nombreuses politiques ministérielles (p. ex., référence D). En général, quatre conditions doivent être remplies pour que ces initiatives soient mises en œuvre. Premièrement, le vendeur ou le fabricant doit consentir à participer à l'initiative de l'anniversaire. Deuxièmement, toutes les lois et politiques doivent être respectées (y compris les différences interprovinciales, au besoin). Troisièmement, les personnes qui participent à l'initiative doivent éviter tout conflit d'intérêts réel ou perçu. Enfin, il faut obtenir l'approbation du membre du conseil du réseau régional du GEMRC avant de vendre ou de distribuer le produit.

## CONCLUSION

5. À l'approche de 2019, le 75<sup>e</sup> anniversaire du GEMRC passe rapidement de la planification à l'étape de mise en œuvre. Le nombre de communications associées aux activités nationales et aux produits commencera à augmenter. Les personnes qui ont des questions peuvent communiquer avec leur point de contact immédiat, c'est-à-dire le représentant du réseau régional du GEMRC. D'autres questions peuvent être adressées au président du Comité du 75<sup>e</sup> anniversaire, le Col D. Matsalla, au 613-990-4561 ou à l'adresse [devon.matsalla@forces.gc.ca](mailto:devon.matsalla@forces.gc.ca).



Colonel N.P.M. Corriveau  
Directeur du GEMRC



Adjutant-chef J. H. Saunders  
SM du Corps du GEMRC

Liste de distribution (électronique seulement)

Suivi

Représentants principaux des régions du GEMRC  
Président du Fonds du Corps du GEMRC

Information

Conseil du GEMRC

